

Master of Law



Séminaire thématique

**Programme
2017 – 2018**

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en dix-sept modules.

Les étudiants doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module. La présentation du nombre d'attestations requis, pour le nombre de crédits ECTS susmentionnés, est une condition nécessaire pour pouvoir se présenter au/x dernier/s examen/s du cursus de master.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, droit public, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que innovation - propriété intellectuelle - PME), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiants seront invités à confirmer leur participation. Si un étudiant se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiants en master, les étudiants qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiants en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participants est en principe **limité à 25 personnes par module**. Le responsable de module peut prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participants.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participants par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiants ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le responsable du module sur la base de la participation active et des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

Rattrapage : si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut soit effectuer un autre module (dans la limite des places disponibles), soit passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi**.

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre**. Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiants figurant en liste d'attente seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3^e année du bachelor sont enregistrés en liste d'attente et seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places

disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant.

Inscriptions définitives : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au responsable du module concerné.

Equivalences

Les étudiants peuvent obtenir une **équivalence pour un ou deux modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout étudiant qui s'est inscrit à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D'AUTOMNE

MODULE N° 1 UN PROCÈS CIVIL (SÉMINAIRE DE TOULON)

MODULE DE L'ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. François Bohnet

En association avec Méлина Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs**

Ce module permet aux étudiants de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires, en l'occurrence en matière de droit des contrats, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

Ce module offre aux étudiants la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances acquises en procédure civile, en droit des contrats et en droit international privé, en les confrontant avec les particularités d'un procès civil international.

- **Hypothèse de travail**

Après une introduction théorique au procès civil et à la manière de rédiger les actes de procédure, les participants au module examineront les suites judiciaires d'un litige mettant aux prises des partenaires contractuels entre la Suisse et la France. Le cas sera présenté de telle manière que diverses questions pourront être abordées spécifiquement par les groupes créés pour l'occasion. Les participants seront chargés de rédiger divers actes, parmi lesquels on peut citer une demande et une réponse. Les étudiants participeront également à deux audiences au cours desquelles ils plaideront et le tribunal composé pour l'occasion rendra son jugement.

- **Problématiques abordées**

Les domaines juridiques abordés seront les suivants :

- Procédure civile (compétence, droit applicable, rédaction des actes de procédure, reconnaissance, coopération internationale).
- Principes de procédure (garanties des principes essentiels, contentieux procédural).
- Droit des contrats.
- Rôle de l'avocat et du juge dans le procès civil.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 septembre au 15 octobre 2017.

Des groupes de 4 étudiants seront créés par échange d'e-mails.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon :

Première phase à Neuchâtel

Lundi 25 septembre 2017

8h15-9h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes.

Mercredi 27 septembre 2017

8h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

10h15-14h00 Discussion avec les groupes sur leur projet d'actes.

Jeudi 28 septembre 2017

12h00 Remise par les groupes de leur projet définitif.

Vendredi 29 septembre 2017

13h00-17h00 Plaidoiries.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 4 octobre 2017

Déplacement Neuchâtel - Toulon.

Du mercredi 4 au samedi 7 octobre 2017

Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiants français. Nous devrions assister à une audience devant le Tribunal de grande instance de Toulon.

Samedi 7 octobre 2017

Déplacement Toulon - Neuchâtel.

MODULE N° 2

TAXATION OF START-UPS COMPANIES

MODULE DE L'ORIENTATION « BUSINESS & TAX LAW »

- **Professor in charge**

Prof. Thierry Obrist

- **Prerequisites**

The general conditions of participation must be fulfilled. In addition, the exam “Swiss tax law (droit fiscal suisse)” must have been successfully completed at the beginning of the seminar.

- **Objectives and work hypotheses**

This module shall allow students to get more familiar with the tax and treatment of start-ups companies. In addition it shall enable students to apply the knowledge acquired during the tax law classes by confronting them to practical issues existing in the real world.

The work hypotheses are various. They include presentations by practitioners and guest lecturers, presentations to be done by students, as well as the preparation of written tax advices to (virtual) clients.

Teaching language is English but an important part of the documentation (in particular real life case studies) is in French and/or German.

- **Issues addressed**

This module will provide the opportunity to deal with the following issues:

- The creation and financing of companies under Swiss law.
- The taxation of innovative companies (treatment of losses, special tax regimes, deduction available, etc.).
- Tax treatment of investors (business angels, venture capital, other private or public investors).
- Tax incentives for research and development.

- **Organisation**

The module will take place from 25 Septembre to 15 October 2017.

External speakers will share their experience with students and enrich the discussions on legal and non-legal issues related to the tax treatment of start-ups companies.

The exact time schedules, meeting places and other practical details will be communicated on due date

MODULE N° 3 INNOVATION ET VITICULTURE

MODULE DES ORIENTATIONS « INNOVATION –
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES
BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

En collaboration avec Charlotte Boulay, assistante doctorante

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de permettre aux participants d'aborder les aspects juridiques liés au développement, à la mise sur le marché, à la promotion et au contrôle de qualité dans le domaine de la viticulture. Ce sera l'occasion de découvrir un pan méconnu mais passionnant du droit, à savoir celui de la vigne et du vin.

Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs du domaine, (producteurs, administrations fédérales et cantonales, conseillers en marketing). Des visites sur site sont prévues.

- **Problématiques abordées**

- Droit national, européen et international des obtentions végétales et des pratiques œnologiques.
- Aspects de droit du commerce international.
- Aspects juridiques liés à la publicité et à la promotion, aux droits de propriété intellectuelle, à la consommation et à la protection de la santé.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 octobre au 5 novembre 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 4

LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT »
ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, un examen parmi les cours de l'orientation « Droit du sport » doit avoir été passé avec succès.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participants au module seront invités à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 octobre au 5 novembre 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

La dernière séance se tiendra sur deux jours (2 et 3 novembre) à l'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin avec la participation d'intervenants externes.

MODULE N° 5 LE DIVORCE INTERNATIONAL

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Florence Guillaume

Avec la participation d'experts externes.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international privé.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Lorsque les époux ou l'un des époux ont l'intention de divorcer à l'étranger, plusieurs questions de droit international privé doivent être examinées avant de considérer si le divorce peut être obtenu plus facilement, plus rapidement ou à de meilleures conditions à l'étranger.

Une fois que la compétence des tribunaux étrangers pour prononcer le divorce est établie, d'autres questions importantes en pratique se posent, telles que le droit applicable au divorce et surtout aux effets accessoires du divorce (régime matrimonial, obligations alimentaires, partage de la prévoyance professionnelle). En outre, la possibilité d'obtenir des mesures provisoires dans le cadre de la procédure de divorce est également un élément à prendre en considération au moment du choix du for. Une attention toute particulière doit être portée aux questions de compétence et de droit applicable en matière de relations entre les parents et les enfants (droit de garde, droit de visite). Par ailleurs, avant de déposer une demande en divorce à l'étranger, le ou les époux devront s'assurer que la décision pourra ensuite être reconnue dans les autres Etats concernés. La question de la reconnaissance a une importance pratique considérable notamment en lien avec la liquidation du régime matrimonial, le partage de la prévoyance professionnelle et le règlement des relations entre les parents et les enfants.

Au sein de petits groupes de travail, les participants seront amenés à examiner un cas de divorce international sous ses différents aspects, à rédiger un avis de droit ainsi que des actes de procédure, et à faire des présentations orales du résultat de leurs recherches.

Les participants se familiariseront notamment avec l'application des textes suivants :

- Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP).
- Convention de La Haye sur la loi applicable aux obligations alimentaires.
- Convention de La Haye sur la reconnaissance et l'exécution des décisions relatives aux obligations alimentaires.
- Convention de La Haye sur la reconnaissance des divorces et des séparations de corps.
- Convention de La Haye sur la responsabilité parentale et la protection des enfants.

Plusieurs intervenants externes spécialistes du divorce international participeront au module.

- **Problématiques abordées**

- Reconnaissance d'un mariage, d'un partenariat enregistré ou d'une union libre.
- Compétence internationale et droit applicable en matière de mesures protectrices de l'union conjugale.
- Compétence internationale et droit applicable en matière de divorce et séparation de corps.
- Compétence internationale et droit applicable en matière d'effets accessoires du divorce (régime matrimonial, obligations alimentaires, droit de garde et droit de visite sur les enfants, partage de la prévoyance professionnelle).
- Reconnaissance d'une décision étrangère de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 novembre 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6

LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les règles actuelles de la responsabilité médicale et hospitalière sont critiquées, notamment parce qu'elles ne rempliraient pas leur fonction de compensation financière des victimes d'erreurs médicales de manière équitable et parce qu'elles inciteraient les professionnels de la santé à cacher les erreurs qu'ils commettent. Des propositions de réforme de ce domaine sont dès lors en discussion en Suisse et pourraient s'inspirer de modèles d'indemnisation introduits dans d'autres pays européens.

En prenant un cas pratique, et à travers de divers exercices liés à une procédure judiciaire et/ou d'un travail de réforme législative, le module a pour but de familiariser l'étudiant avec la problématique complexe de la responsabilité médicale et hospitalière, dans une perspective de droit comparé.

- **Problématiques abordées**

- Responsabilité des professionnels de la santé sous l'angle du droit civil.
- Réforme de la responsabilité civile médicale et introduction de fonds d'indemnisation des accidents médicaux.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 au 26 novembre 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion, les intervenants et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7 MIGRATIONS

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT PUBLIC » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Minh Son Nguyen

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Les principaux objectifs du module sont les suivants :

- Utiliser les techniques de rédaction juridique ;
- Approfondir une thématique matérielle et d'actualité dans le domaine du droit des personnes étrangères et disposer d'une grille d'analyse concernant ces thématiques ;
- Savoir défendre et représenter une partie et négocier les points essentiels avec des contradicteurs.

Au moyen de travaux de groupes et de jeux de rôle, les participants sont amenés à défendre l'intérêt public ou des personnes étrangères concernées, et devront rédiger des écritures et des interventions orales. Le cas échéant, des spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

Les normes relatives à l'*expulsion pénale* sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016.

Les problèmes d'interprétation et d'application apparaissent.

L'articulation entre le pénal et l'administratif n'est pas évident.

Des cas concrets seront proposés pour permettre aux étudiants de mieux cerner cette nouvelle problématique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 novembre au 17 décembre 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 8

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsables du module**

Prof. Nadja Capus
Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Dans le cadre des échanges interinstitutionnels entre diverses Universités et Hautes Ecoles de la région de l'Arc-Jurassien (Communauté du Savoir), une collaboration entre les enseignants de droit pénal de l'Université de Franche-Comté (UFC) et de l'Université de Neuchâtel (UniNE) a permis l'organisation d'un module commun lors duquel des éléments de droit pénal seront mis en parallèle et comparés. Diverses thématiques de droit pénal suisse seront traitées par des groupes d'étudiants de l'UniNE et les mêmes thématiques, mais sous l'angle du droit pénal français, seront traitées par des groupes d'étudiants de l'UFC. Un module commun permettra à chacun de présenter son travail devant l'ensemble des participants et de participer à un échange d'informations dont l'objectif est de permettre une meilleure compréhension non seulement du droit étranger, mais également du sien propre.

Les objectifs de ce module sont de confronter les étudiants à la diversité des législations pénales et des logiques qui les sous-tendent, d'être capable non seulement de comprendre, mais surtout d'expliquer le droit pénal suisse à des collègues juristes ayant une notion différente du même droit, ainsi que de familiariser les étudiants de l'UniNE avec des éléments de droit pénal français.

Seule une compréhension approfondie d'une thématique permettra ensuite aux étudiants de la présenter de manière simple dans le cadre d'un débat contradictoire. Il est attendu des participants qu'ils s'investissent pleinement dans ce module.

- **Problématiques abordées**

- Le droit pénal en général.
- Les règles et principes de procédure pénale.

- **En résumé**

- Durant les deux premières semaines du module, les étudiants, par groupes, approfondiront diverses thématiques pénales de manière à être en mesure de les expliquer et d'en faire comprendre les fondements à des personnes qui auront fait le même travail, mais sur un autre droit, sous-tendu par d'autres fondements.
- Chaque groupe devra rédiger un mémoire sur le sujet qui lui sera attribué, dans lequel il aura étudié la thématique assignée de manière approfondie.
- Un déplacement de deux jours sera entrepris (probablement à Frasne les 11 et 12 décembre), dans le but de rencontrer les homologues français.
- Dans ce cadre, chaque groupe devra présenter sa thématique de manière simple et compréhensible pour des étudiants français, saisir les différences d'avec le droit français qui leur sera présenté à cette occasion et répondre aux questions des homologues français sur le système pénal suisse.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 novembre au 17 décembre 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 9

MISE EN ŒUVRE DES ASSURANCES SOCIALES – L'EXEMPLE D'UN DOSSIER D'ACCIDENT (LAA)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET
« DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, la compréhension orale et écrite de l'allemand est nécessaire pour pouvoir participer à ce module.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

La mise en œuvre de certaines assurances sociales peut s'avérer particulièrement compliquée, en particulier lorsque se posent des questions complexes, d'ordre technique ou médical. L'assuré se retrouve souvent à batailler sur des questions très pointues. L'objectif de ce module est de se pencher sur celles de ces questions qui reviennent fréquemment en pratique et de voir comment, concrètement, le juriste peut accompagner l'assuré dans des situations de ce genre. Il est également prévu de rencontrer d'autres professionnels intervenant dans ce cadre. Nous visiterons en particulier la Clinique romande de réadaptation à Sion.

- **Problématiques abordées**

- Aspects techniques et médicaux en lien avec la preuve de l'accident (art. 4 LPGa), notamment évaluation de l'invalidité.
- Rédaction d'actes de procédure dans le but de défendre les intérêts de l'assuré.
- Action récursoire de l'assureur LAA contre le tiers responsable.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 février au 18 mars 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 10

LES OBLIGATIONS FONT DU SKI

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES »,
« BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. Blaise Carron
Prof. Christoph Müller

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des obligations, et
- Droit des contrats

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Vous faites du ski en Valais avec quelques amis. Vous voulez payer votre forfait de ski avec un bon-cadeau, ce qui vous est refusé parce qu'il est expiré selon les conditions générales applicables. Comme il fait très beau, vous prenez quand même la première télécabine du matin. Après quelques descentes, vous mangez au restaurant au milieu des pistes. Une fois terminé votre repas bien arrosé, un de vos amis se rend compte que ses nouveaux skis ont disparu. Il décide de vous attendre au restaurant pour bronzer encore un peu et pour prendre l'apéro en fin de journée avec tout le groupe. L'après-midi, vous continuez de skier, mais cette fois-ci côté France. Sous l'effet de l'alcool, un de vos amis se prend pour Marcel Hirscher et heurte très violemment un pylône non matelassé. Il est transporté en hélicoptère à l'hôpital suisse le plus proche. Malheureusement, le temps se gâte très rapidement et une tempête de neige vous empêche de rejoindre le restaurant dans lequel votre ami vous attend depuis midi. Chance dans la malchance, vous tombez sur un chalet inoccupé dont vous cassez la porte pour vous mettre à l'abri du vent et de la neige.

- **Problématiques abordées**

Votre journée de ski soulève toute une série de problèmes juridiques relevant notamment du droit des obligations. Les questions touchent à la fois la partie générale (conditions générales, responsabilité de l'aubergiste pour les objets volés des clients, responsabilité de l'exploitant de pistes de ski, état de nécessité, etc.) et de la partie spéciale (contrat de transport, contrat d'hébergement, gestion d'affaires, etc.) du Code des obligations.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 février au 18 mars 2018.

Des spécialistes externes viendront partager leurs expériences relatives aux problèmes juridiques et non juridiques relatifs aux domaines skiables et enrichir nos discussions.

Une partie du module se déroulera en Valais, proche des pistes de ski. Afin de permettre la réservation des locaux, une inscription définitive sera requise au début du semestre d'automne 2017.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 11 MODULE EUROPÉEN – LA CONCURRENCE EN PRATIQUE (UE ET SUISSE)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « BUSINESS & TAX LAW », « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « DROIT PUBLIC » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les étudiants (immatriculés à l'UniNE ou en mobilité) doivent avoir réussi l'examen de « Competition Law and Policy » ou un cours similaire. Le nombre de participants est limité à 20.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif est d'approfondir une thématique actuelle concernant les droits européen et suisse de la concurrence. Sur la base d'un cas fictif, les étudiants sont répartis en plusieurs groupes qui représentent les parties concernées : autorités, entreprises (et leurs avocats), particuliers, associations économiques. Chaque groupe soumet un mémoire écrit (FR/EN à choix) et est appelé à le défendre oralement. Le module inclut une visite de deux jours auprès des institutions européennes à **Bruxelles** (Commission européenne, Conseil, Parlement, Mission suisse auprès de l'UE, AELE), les **11 et 12 avril 2018**, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

En outre, les étudiants ont la faculté de participer à « **La Semaine européenne** » du **9 au 12 avril 2018**, qui combine une visite de deux jours auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (9 - 10 avril 2018), avec la visite auprès des institutions à Bruxelles (11 - 12 avril 2018). La Semaine européenne s'inscrit dans une offre conjointe des Prof. E. Clerc (Module européen, 4 ECTS) et du Prof. P. Mavroidis (cours « External Relations of the EU », 8 ECTS). Les étudiants ont le choix de participer soit uniquement au « Module européen » (y compris la visite auprès des institutions à Bruxelles), soit uniquement au cours « External Relations of the EU » (y compris la visite auprès de

la CJUE à Luxembourg) », soit à la « Semaine européenne » combinant les deux.

- **Problématiques abordées**

- Droit de la concurrence dans l'UE et en Suisse.
- Relations bilatérales entre l'UE et la Suisse.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 19 mars au 15 avril 2018.

Il comporte une visite de deux jours auprès des institutions européennes à Bruxelles, les 11 - 12 avril 2018. L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés aux participants en temps utile.

Les étudiants admis à ce module peuvent aussi participer à la « **Semaine européenne** », du 9 au 12 avril 2018, qui combine une visite auprès des institutions européennes à Bruxelles (cf. *supra*) et auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg.

MODULE N° 12

QUAND LE DROIT PÉNAL SE MET AU SERVICE DE LA SANTÉ : LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ PHARMACEUTIQUE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »,
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsable du module**

Prof. Dominique Sprumont

En collaboration avec Swissmedic, en particulier Matthias Stacchetti, responsable de la division de droit pénal, ainsi que la participation des professeurs Nadja Capus et Daniel Kraus et le soutien de Songül Yavavli, assistante doctorante.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

A l'instar de l'ensemble de la société, la lutte contre la criminalité pharmaceutique a connu une évolution massive depuis l'avènement de la communication électronique et le développement des possibilités de transport des marchandises et des personnes. De transactions de proximité, conditionnées par la vitesse du courrier postal, les activités illégales sont devenues globalisées, avec des commandes instantanées au bout du monde, des moyens de paiement tout aussi rapides et des livraisons expresses par des entreprises privées. En termes de danger pour la santé, la pratique a permis de démontrer que, dans de nombreux cas, les infractions portent sur des produits d'importance vitale pour les patients. Compte tenu du fait que tout un chacun est susceptible un jour ou l'autre d'être touché par la maladie, l'ensemble de la population peut être victime de la criminalité pharmaceutique, en subissant les conséquences par exemple de l'inefficacité ou de la toxicité d'un produit illicite.

Les participants assumeront le rôle de responsable d'enquête de la division pénale de Swissmedic. Un courrier de la part de l'autorité de surveillance du marché des médicaments d'un pays voisin leur dénonce les faits suivants concernant un antibiotique de dernière génération pour le traitement de maladies infectieuses très graves, avec des effets secondaires nécessitant un suivi étroit des patients. Il res-

sort de la dénonciation de l'autorité étrangère qu'un pharmacien d'hôpital aurait annoncé qu'un flacon du produit aurait présenté des déviations permettant de douter sérieusement de la qualité, de la sécurité, de l'efficacité du produit.

Dans le cadre de ce module, les étudiants seront amenés à étudier la Loi sur les produits thérapeutiques, à comprendre le double système d'autorisation mis en place ainsi que le catalogue d'infractions. Le module se fera en trois parties. Dans un premier temps, les étudiants seront amenés à répondre à une série de questions visant à leur permettre d'acquérir les notions de base du droit pharmaceutique. Dans un deuxième temps, une visite du laboratoire de Swissmedic à Berne sera organisée afin de montrer aux étudiants les possibilités de détecter les contrefaçons de médicaments homologués sur le marché. Dans un troisième temps, par le biais d'un cas pratique, les étudiants étudieront les moyens mis en place au niveau international pour lutter contre la criminalité pharmaceutique ainsi que l'importance de l'entraide pénale internationale.

- **Problématiques abordées**

- La loi fédérale sur les produits thérapeutiques et ses exigences.
- La notion de contrefaçon de médicaments (santé publique versus propriété intellectuelle).
- Les moyens de lutte contre la criminalité pharmaceutique en droit national et international.
- Droit pénal et procédure pénale, droit pénal administratif.
- La Directive européenne sur les médicaments falsifiés et la Convention Medicrime.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 19 mars au 15 avril 2018.

Il se déroulera en partie à Berne dans les locaux de Swissmedic avec la participation de spécialistes du laboratoire.

Les travaux se feront principalement en groupes dans lesquels les étudiants prépareront des rapports et avis de droit dont ils devront défendre les conclusions dans des débats en commun.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13 LA SURVEILLANCE DES INDIVIDUS PAR L'ÉTAT

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Valérie Défago Gaudin
Prof. Pascal Mahon

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Il y a une trentaine d'années, le « scandale des fiches » avait mis à jour la manière dont la police fédérale avait surveillé des citoyennes et des citoyens soupçonnés d'avoir des idées ou des comportements « non suisses », pendant des décennies et sans contrôle. Le 25 septembre 2016, la Loi fédérale sur le renseignement a été acceptée en votation populaire, renforçant les compétences du Service de renseignement de la Confédération dans les cas de soupçon de terrorisme, d'espionnage ou d'attaques particulièrement graves.

Mais la surveillance des administrés par l'Etat ne se limite pas à ces situations extrêmes. L'Etat peut être appelé à collecter des informations relatives aux individus afin de s'assurer que les conditions d'octroi de prestations sont ou continuent d'être réunies, dans le domaine des assurances sociales notamment. La Suisse a du reste été condamnée récemment par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir violé, à cet égard, la CEDH. De même, des installations de vidéosurveillance fleurissent sur le domaine public, voire à l'Université, pour assurer l'ordre et la tranquillité publics.

La pratique récente montre que les exigences liées à ce type de mesures sont en voie de définition et que tout n'est pas encore réglé.

Dans le cadre de ce module, les étudiants fourniront un travail individuel et de groupe consistant à présenter un aspect particulier de la thématique et à élaborer les instruments juridiques qui pourraient s'avérer nécessaires.

- **Problématiques abordées**

- Protection de la sphère privée, protection des données.
- Enquêtes, vidéosurveillance.
- Légistique, méthode et technique législatives.
- Négociation.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 19 mars au 15 avril 2018 et comportera probablement une séquence *extra-muros* en fin de 3^{ème} semaine.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14

JE FONDE MA START-UP - ASPECTS JURIDIQUES

MODULE DES ORIENTATIONS « INNOVATION - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - PME
» ET « BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsables du module**

Prof. Olivier Hari
Prof. Daniel Kraus

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de permettre aux participants d'aborder les aspects juridiques de la création d'une start-up et de son développement. Les étudiants seront appelés à développer, par groupes, leur propre projet de start-up dans le domaine des legaltech.

Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs du domaine (start-up, incubateurs, autorités). Des visites sur site sont prévues.

- **Problématiques abordées**

- Choix de la structure de l'entreprise et fondation.
- Apport de la propriété intellectuelle.
- Gestion financière et problématiques en lien avec l'insolvabilité.
- Questions liées aux relations juridiques entre fondateurs et investisseurs.
- Conventions d'actionnaires.
- Organisation et gouvernance.
- Protection de la propriété intellectuelle.
- Transfert de technologie.
- Problématiques liées aux legaltech.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 avril au 6 mai 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 15

PROTECTION DES DONNÉES EN DROIT DU BAIL ET EN DROIT DU TRAVAIL

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL »
ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsables du module**

Prof. Jean-Philippe Dunand
Me Philippe Conod, professeur associé

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le droit du bail et le droit du travail ont parfois la même finalité lorsqu'il s'agit de protéger la partie réputée faible au contrat. Les responsables du module souhaitent comparer et étudier les convergences et divergences entre ces deux droits dans le domaine de la protection des données.

Partant de situations concrètes, les participants seront amenés, dans divers jeux de rôle, à défendre les intérêts des parties opposées. Plusieurs praticiens externes participeront de manière active au module.

- **Problématiques abordées**

- Principes généraux de la protection des données.
- Projet de réforme du Conseil fédéral.
- Protection des données en droit du bail.
- Protection des données en droit du travail.
- Comparaisons droit du bail/droit du travail.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 16 avril au 6 mai 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 16

LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

Avec la participation d'un membre de la Commission du droit international (C.D.I.).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public (Bachelor of Law).

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Créée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947, la C.D.I. a pour but de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1^{er} du Statut de la C.D.I.). A cette fin, les 34 membres, élus à titre personnel pour leur « compétence reconnue en matière de droit international », se réunissent régulièrement pour discuter des différentes thématiques qui occupent la C.D.I. Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats.

Ce module a pour but d'initier les participants au fonctionnement de cette institution ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. Ce module représente donc également l'occasion pour les participants d'approfondir leurs connaissances en matière de droit international coutumier, en tant que l'une des sources principales du droit international public. De même, les participants auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'un des plus importants organes subsidiaires des Nations Unies.

- **Problématiques abordées**

- La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de la C.D.I.
- La distinction entre codification et développement progressif du droit international.
- Le droit international coutumier en tant que source du droit international.

En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participants.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 au 27 mai 2018.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 17

INTÉGRITÉ DU SPORT, CORRUPTION ET PARIS SPORTIFS

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DU SPORT »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure associée

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement. Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques. En parallèle, les organisations sportives réclament de nos jours une participation plus active et plus directe dans l'organisation de l'offre de paris, voire l'attribution d'un « droit au pari » sur le récent modèle français.

Soumis à des pressions importantes et variées, ces modèles juridiques et économiques sont actuellement en pleine mutation ; la plupart des législations gouvernant le secteur des jeux et des paris constituent autant de véritables chantiers, et ce y compris en Suisse.

Dans ce contexte, les participants au module seront notamment amenés à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôles. Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

- Définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- Législation et jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.

- Rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.
 - Mécanismes de surveillance des paris.
 - Aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs.
- **Organisation**
Le module se déroulera du 7 au 27 mai 2018.
L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
SEMESTRE D'AUTOMNE 2017-2018	19.09.17	25.09.17	02.10.17	09.10.17	16.10.17	23.10.17	30.10.17	06.11.17	13.11.17	20.11.17	27.11.17	04.12.17	11.12.17	18.12.17
	24.09.17	01.10.17	08.10.17	15.10.17	22.10.17	29.10.17	05.11.17	12.11.17	19.11.17	26.11.17	03.12.17	10.12.17	17.12.17	24.12.17
	Module n° 1 Un procès civil F. BOHNET ----- <i>Avocature</i>		Module n° 3 Innovation et viticulture D. KRAUS ----- <i>Innovation – PI – PME / Droit de la santé et des biotechnologies</i>			Module n° 5 Le divorce international F. GUILLAUME ----- <i>Avocature / Droit international et européen</i>			Module n° 7 Migrations NN ----- <i>Droit social</i>					
	Module n° 2 Taxation of start-ups companies Th. OBRIST ----- <i>Business & Tax Law</i>		Module n° 4 Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI ----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 6 La responsabilité médicale R. CHRISTINAT ----- <i>Droit de la santé et des biotechnologies</i>			Module n° 8 Droit pénal et procédure pénale N. CAPUS / A. KUHN ----- <i>Droit pénal et criminologie / Avocature / Droit public</i>					
19.02.18	26.02.18	05.03.18	12.03.18	19.03.18	26.03.18	09.04.18	16.04.18	23.04.18	30.04.18	07.05.18	14.05.18	21.05.18	28.05.18	
25.02.18	04.03.18	11.03.18	18.03.18	25.03.18	01.04.18	15.04.18	22.04.18	29.04.18	06.05.18	13.05.18	20.05.18	27.05.18	03.06.18	
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017-2018	Module n° 9 Mise en œuvre des assurances sociales – l'exemple d'un dossier d'accident (LAA) A.-S. DUPONT ----- <i>Droit social / Droit de la santé et des biotechnologies</i>		Module n° 11 Module européen – La Concurrence en pratique (UE et Suisse) E. CLERC ----- <i>Droit international et européen / Business & Tax Law / Innovation – PI – PME / Droit public / Avocature</i>			Module n° 14 Je fonde ma start-up. Aspects juridiques O. HARI / D. KRAUS ----- <i>Innovation – PI – PME / Business & Tax Law</i>			Module n° 16 La Commission du droit international des Nations Unies G. DISTEFANO ----- <i>Droit international et européen</i>					
	Module n° 10 Les obligations font du ski B. CARRON / Ch. MÜLLER ----- <i>Avocature / Droit international et européen / Business & Tax Law</i>		Module n° 12 Quand le droit pénal se met au service de la santé : lutte contre la criminalité pharmaceutique D. SPRUMONT ----- <i>Droit de la santé et des biotechnologies / Droit public / Droit pénal et criminologie</i>			Module n° 15 Protection des données en droit du bail et en droit du travail J.-Ph. DUNAND / Ph. CONOD ----- <i>Avocature / Droit social</i>			Module n° 17 Intégrité du sport, corruption et paris sportifs M. DIACONU ----- <i>Droit du sport</i>					
			Module n° 13 La surveillance des individus par l'Etat V. DEFAGO GAUDIN / P. MAHON ----- <i>Droit public / Droit social</i>											